



Par SDÉ et courriel

Le 1^{er} mars 2019

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité relative aux automatismes de réseau et ressources de production décentralisées
Votre dossier : R-4070-2018 / Notre référence : R056737 JOT

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision procédurale D-2019-016 de la Régie du 18 février 2019 (la « **Décision** »), laquelle demande au Coordonnateur de déposer au dossier mentionné en objet les textes des normes pour adoption, dans leurs versions française et anglaise, en suivi des modifications, déposés comme pièce HQCF-3, document 1.

Le Coordonnateur de la fiabilité dépose à la Régie les normes faisant l'objet de la présente Demande dans leurs versions françaises en suivi des modifications, à l'exception de la norme PRC-004-5(i) puisqu'il n'y a pas eu de modification à celle-ci, et de la norme PRC-012, car il s'agit d'une nouvelle norme sans version antérieure.

Le Coordonnateur indique à la Régie que les normes dans leurs versions anglaises en suivi de modifications sont disponibles via les documents de la NERC à l'hyperlien mentionné en note de bas de page de la présente¹. Le Coordonnateur dépose ces dernières comme pièce HQCF-3, document 1.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate

¹En ligne, consulté le 27 février 2019 sur le site internet :
<https://www.nerc.com/FilingsOrders/ca/Pages/Quebec.aspx>.